

A3P THERMOFORMAGE

Société par actions simplifiée au capital de 419 251 euros
Siège social : 245 Rue Benoit Fourneyron, ZA de L'Etang
26780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE
418 997 268 RCS ROMANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente-et-un octobre,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société A3P THERMOFORMAGE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel FAURE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 516 actions sur les 516 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Conseil d'Administration,**
- **Réduction du capital social d'une somme de 8 937,52 euros par voie de rachat d'actions sous la condition suspensive d'absence d'opposition,**
- **Modalités de la réduction de capital,**
- **Augmentation du capital social d'une somme de 8 937,52 euros par incorporation de réserves sous condition de la réalisation de la réduction de capital,**
- **Modification corrélative des statuts sous les mêmes conditions,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration,

décide, de réduire le capital de 8 937,52 euros, pour le ramener de 419 251,00 euros à 410 313,48 euros, par voie de rachat de 11 actions de 812,50 euros de nominal chacune, au prix de 1 500,00 euros par action, appartenant à l'associé suivant :

- **Monsieur Philippe PARISI-FAURE à hauteur de 11 actions.**

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit un montant de 7 562,48 euros, sera imputé sur le poste « autres réserves ».

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux dans les délais légaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce.

Le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital préalablement autorisée,

décide, d'augmenter le capital social, qui s'élèvera après réduction à la somme de 410 313,48 euros, d'une somme de 8 937,52 euros, prélevée sur le poste « autres réserves » à hauteur de 8 937,52 euros.

Pour le porter ainsi de 410 313,48 euros à 419 251,00 euros, par élévation de la valeur nominale des actions qui passe de 812,50 euros à 830,20 euros.

Le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater l'augmentation de capital ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition de la réalisation définitive de la réduction et de l'augmentation de capital social, objet des résolutions qui précèdent,

décide, de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la société, qui sont désormais libellé ainsi qu'il suit:

Article 7 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« Suivant délibération extraordinaire en date 31 octobre 2024, le capital a été réduit de la somme de 8 937,52 euros, pour être porté de 419 251,00 euros à 410 313,48 euros, par voie d'annulation de 11 actions à la suite du rachat de 11 actions par la Société et de manière concomitante, le capital a été augmenté à hauteur de 8 937,52 euros par incorporation de réserves et par élévation de la valeur nominale des actions pour être porté de 410 313,48 euros à 419 251,00 euros. »

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT DIX NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UN EUROS (419 251,00 €).

Il est divisé en CINQ CENT CINQ (505) actions de 830,20 euros chacune, d'une seule catégorie, libérées intégralement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale,

confère, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Emmanuel FAURE



Le Secrétaire

Monsieur Jean-Baptiste FAURE

